

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen
Référence : Arrêté du ministre de en date du.....
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N° du.....)

Organisme : Office National du Tourisme Tunisien (ONTT)
Domaine de la prestation : Aide de l'Etat aux Investissements touristiques
Objet de la prestation : Prime d'investissement

Conditions d'obtention

- Servitude de la prime d'investissement aux promoteurs touristiques .

Pièces à fournir

- Demande de servitude de la prime au nom du Directeur Général de l'ONTT
- Copie de la décision d'octroi des primes

Etapes	Intervenants	Délais
- Dépôt de la demande - Inspection de l'avancement des travaux de la réalisation du projet . - Etude du dossier et proposition de paiement en cas d'accord	- Direction de la promotion des Investissements - Direction des Affaires Administratives et Financières - Banque concernée désignée par le promoteur	1mois à partir du dépôt de la demande .

Lieu de dépôt du dossier
Service : Direction de la promotion des Investissement (DPI)
Adresse : 51 Av. de la Liberté -1002 Tunis

Lieu d'obtention de la prestation
Service : Direction de la promotion des Investissement (DPI)
Adresse : 51 Av. de la Liberté -1002 Tunis

Délai d'obtention de la prestation

- 1mois à partir de la date de dépôt de la demande

Références législatives et/ou réglementaires

- Loi n° 93/120 du 27/12/1993 portant Code d'Incitation aux Investissements
- Décret 94 -539 du 10/03/1994 portant fixation des primes
- Décret 99-483 du 01/03/1999 portant délimitation des zones d'encouragement au Développement Régional.